

Destinataire : Intervenants œuvrant en soutien à domicile (SAD), au guichet d'accès aux personnes en perte d'autonomie (GAPPA), en centre hospitalier (CH) et à l'équipe d'intervenants réseaux en centre hospitalier (IR)

Expéditeurs : Sébastien Milin, directeur adjoint soutien à domicile
Sophie Gingras, directrice adjointe fluidité et partenariat dans la communauté

Date : 30 mai 2025

Objet : Modification des modalités de communication entre les centres hospitaliers (CH) et le soutien à domicile (SAD) pour les retours à domicile (RAD) complexes

Bonjour,

Dans un objectif d'optimiser l'utilisation des outils et systèmes d'informations déjà en place, d'harmoniser dans la région montréalaise les façons de faire ainsi que de faciliter la planification des retours à domicile, quelques changements seront apportés aux modalités de communication utilisées entre les CH et le SAD pour les usagers repérés comme ayant un potentiel de RAD complexe, et ce, à compter **du 2 juin 2025**.

Qu'est-ce qu'un usager avec un potentiel de RAD complexe? Usager présentant un ou plusieurs facteurs de vulnérabilité non-compensés et nécessitant de développer et/ou renforcer des soins et services dans la communauté.

Ainsi, pour les usagers connus du SAD :

- L'utilisation de SAIRC pour l'identification des usagers présents dans les urgences est à poursuivre;
- L'utilisation de la plateforme **OWNSA** est désormais la seule modalité écrite à utiliser (**la DSIE RAD complexe n'est plus requise**), et ce de façon bidirectionnelle (intervenant CH et SAD);



- L'ouverture de l'épisode OWNSA s'effectue par l'intervenant qui prend charge de l'utilisateur à l'urgence (DSM, IR, infirmière de liaison) en assignant l'intervenant-pivot du SAD **et** l'adresse générique du CLSC d'appartenance;
- Afin de faciliter la communication, l'intervenant du CH s'assigne également à titre de contact (via son adresse courriel et si possible une adresse générique);
- Le SAD communique par OWNSA toute l'information pertinente en réponse à une assignation;
- Au congé, la fermeture de l'épisode OWNSA est la responsabilité du CH.

Pour les usagers non-connus du SAD :

- La communication entre le CH et le SAD doit s'effectuer dans les premiers 24-48 heures, et tenir compte de la date cible de congé, si disponible;
- L'ouverture de l'épisode OWNSA s'effectue par l'intervenant qui prend charge de l'utilisateur à l'urgence (DSM, équipe intra CH, infirmière de liaison) en assignant via l'adresse générique du CLSC d'appartenance;
- Afin de faciliter la communication, l'intervenant du CH s'assigne également à titre de contact (via son adresse courriel et si possible une adresse générique);
- Une DSIE RAD complexe est acheminée au GAPPA;
- Au congé, la fermeture de l'épisode OWNSA est la responsabilité du CH.

Dans tous les cas, la communication entre le CH et le SAD doit s'effectuer dans les premiers 24-48 heures, tel que le stipulent les balises de la SSPPCC. Bien que les appels, rencontres et discussions individuelles soient toujours de mise, l'information doit se retrouver dans OWNSA.

Une capsule de formation sur la trajectoire visée ainsi que l'utilisation de OWNSA est disponible au lien suivant : [OWNSA-trajectoire-communication-CH-SAD-2025.mp4](#)

Un recensement des usagers identifiés comme RAD complexe durant le premier mois de ce projet sera nécessaire. Votre questionnaire vous informera des modalités afin d'y parvenir. Nous vous invitons à vous référer à ce dernier pour tout questionnement concernant cette procédure et vous remercions à l'avance de votre collaboration dans son application.